

# RÈGLEMENT DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE TEMPS FORT ASSURANCE 2021

**2 MOIS de cotisation  
OFFERTS**

**Du 31 mai au 31 août 2021**

## Article 1 – Organisateur

Thélem assurances, assureur du contrat, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, Siège Social « Le Croc », BP 63130 – 45431 Chécy cedex, Tel. 02 38 78 71 00. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 74436 Paris Cedex 09, via son partenaire de distribution, AÉSIO mutuelle.

## Article 2 – L'offre commerciale

**2 mois de cotisation** offerts à tout souscripteur d'un contrat d'assurance auto, habitation ou protection juridique avec le code promotionnel « ETE2021 »

## Article 3 - Durée de l'offre

L'offre est valable pour toute nouvelle souscription intervenant dans la période du 31 mai au 31 août 2021. L'ensemble des pièces, nécessaires à la souscription du nouveau contrat, doit être réceptionné au 31 août 2021, dernier délai (cachet de la Poste faisant foi).

## Article 4 - Modalités

La réduction équivaut à 2/12<sup>ème</sup> de la cotisation annuelle du nouveau contrat souscrit. La réduction est déduite des 1<sup>ères</sup> cotisations.

En cas de souscription simultanée de deux contrats auto et/ou habitation, les mois offerts s'appliquent sur les deux contrats.

## Article 5 - Exclusions

Est exclue de cette offre la souscription d'un contrat auto, habitation ou protection juridique en remplacement d'un même contrat d'assurance en cours auprès d'AÉSIO mutuelle ou de Thélem assurances.

Cette offre est non cumulable avec toute autre offre promotionnelle d'assurance mise en place par AÉSIO mutuelle dans le même temps.

## Article 6 – Litiges et compétences des juridictions

Thélem assurances et AÉSIO mutuelle se réservent le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier l'offre commerciale, sans que leur responsabilité soit engagée.

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

## Article 7 – Accès au règlement

Le règlement de cette opération promotionnelle peut être consulté dans son intégralité pendant toute la durée de l'opération sur demande auprès des agences AÉSIO mutuelle.

## Article 8 – informations générales

**8.1** – AÉSIO mutuelle, distributeur de l'offre, et Thélem assurances, assureur, ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elles étaient amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'opération) et les modalités de déroulement de la présente opération. Thélem assurances et AÉSIO mutuelle ne sauraient, notamment, être tenues responsables d'aucun incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet. Enfin, elles ne pourraient être tenues pour responsables de perturbations ou de pertes de courrier pouvant survenir dans les services postaux ou électroniques.

**8.2** - Thélem assurances et AÉSIO mutuelle se réservent la possibilité d'apporter toute modification aux présentes conditions de l'offre promotionnelle, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver leur décision et sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait, ou que les participants puissent solliciter une contrepartie. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à cette opération à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. En cas de modification, une mise à jour des présentes conditions sera alors publiée.